

Info presse

Vendredi 10 février 2023, île de Batz

Signature du nouveau contrat de partenariat avec les îles du Ponant

D'ici à 2027, une enveloppe de 10 M€ pour un développement insulaire durable

Emmanuel Berthier, Préfet de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, Maël de Calan, Président du Département du Finistère, et Vincent Alleno, Vice-président du Département des Côtes d'Armor, ont signé ce jour avec Philippe Le Bérigot, Président de l'AIP (Association des Îles du Ponant) et maire de l'Île-aux-Moines, un nouveau contrat de partenariat qui engage les signataires en faveur du développement insulaire jusqu'en 2027.

L'accord conclu en mairie de Batz s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, sur la base d'un engagement financier équivalent à celui du précédent contrat 2015-2020 : **6 M€ pour la Région et 4 M€ pour l'Etat**, auquel s'ajoute la participation de deux Départements (1,4 M€ pour le Finistère et 125 000 € pour les Côtes d'Armor).

Si l'enveloppe financière reste la même, cette contractualisation nouvelle sur **6 ans** a vocation à aller plus loin que le précédent contrat. Et c'est là, la nouveauté : **au-delà des moyens spécifiques dédiés** qui permettent de mener des **projets d'aménagement** et de **compenser les surcoûts**, liés à l'insularité et évalué à 40%, les partenaires s'engagent à soutenir le développement des îles, à améliorer leur cadre de vie, à protéger leurs espaces sensibles..., dans chacune de leurs compétences respectives et politiques thématiques (desserte des îles, investissements portuaires, déploiement de la fibre optique...)

Engager les îles dans les transitions

Ce contrat prévoit aussi d'accompagner les îles dans les transitions qui s'imposent, car ces **territoires-laboratoires**, aux avant-postes des mutations, sont aujourd'hui confrontées de plein fouet aux effets des crises climatique et énergétique. Toutes ont besoin d'être aidées suivant quatre priorités :

- l'accès au logement (30 % des projets),
- la préservation des ressources foncières et naturelles (gestion de l'eau, production d'énergie renouvelable...),
- un développement économique et touristique durable,
- le maintien de services publics de proximité (écoles, maisons de santé...).

Douze îles du Ponant sur le territoire breton : Bréhat, Batz, Molène, Ouessant, Sein, les Glénan, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoedic, île d'Arz et Ile-aux-Moines.